Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-933478075-20251210-2025121008-DE

CONSEIL MUNICIPAL
10 DECEMBRE 2025

COMMUNE DE PLUMIEUX

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT BRIEUC

Membres en exercice : 31
Membres présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente octobre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de PLUMIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien QUINIO, Maire de la commune de Plumieux.

Date de la convocation : 04 décembre 2025

PRESENTS : **QUINIO** Sébastien, **GANNE** Gérard, **GUEHENNEUX** Gérard, **CADIO** Quentin, **QUINIO** Christian, **GLAIS** Pierrick, **GUILLO** Bernard, **MICHARD** Yannick, **ROBERT** Annie, **BELLAMY** Dominique, **LE PERSON** Christine, **JOLIVET** Soizic, **LE CAM** Pierrick, **ETIENNE** Myriam, **LAUNAY** Marina, **STEPHAN** Hervé, **OLLITRAULT** Marie-Claude, **BOULÉ** David, **MARTEIL** Fanny, **MIGNOT** Samuel, **JOUET** Christelle, **GESTIN** Dominique, **LAUNAY** Stéphane, **BARONI** Giancarlo.

EXCUSE(ES) : **ANGOUJARD** François, **LE TENO** Jean-Claude, **HAYS ROBLO** Valérie, **LUCAS** Bernard, **LASNE** Marie-Yolande, **BIENNE** Angélique donne pouvoir à **LAUNAY** Marina, **LE NY-CLARKE** Rémy donne pouvoir à **ROBERT** Annie.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal en début de séance. Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.

Monsieur **GUILLO** Bernard est nommé secrétaire de séance. La séance est publique.

****

8 – AVENANT AU MARCHE DU POLE ENFANCE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : LOT 02 GROS ŒUVRE – DECAISSEMENT DE LA ZONE SANITAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code des marchés publics,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,
Vu la délibération du 04 juillet 2024, du 28 novembre 2024 et du 20 mars 2025 retenant les entreprises pour la réalisation des travaux de construction du pôle enfance,
Vu la délibération du 18 septembre 2025 autorisant le maire à signer les avenants 1 et 2 de l'entreprise LE HO et l'avenant 1 de l'entreprise la Charpenterie
Vu l'avenant n°3 transmis par la société LE HO – Lot 03 – Gros œuvre, pour la réalisation de travaux supplémentaires suivants :

- Avenant n°3 : réalisation de décaissés dans le dallage armé non prévue au marché pour un montant de 2 460,00 € HT,

Considérant que le montant total des avenants, est désormais d'un montant global de 10 347,62 € HT, représentent une augmentation du cout du projet de 0,70 %.
Considérant que ces travaux sont dus à une approximation dans la mission de la maitrise d'œuvre, il sera demandé une moins-value d'honoraires aux bureaux d'étude.
Considérant que ces travaux supplémentaires sont nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Autoriser le Maire à signer l'avenant de l'entreprise LE HO suivant :

- Avenant n°3 : réalisation de décaissés dans le dallage armé non prévue au marché pour un montant de 2 460,00 € HT

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-933478075-20251210-2025121008-DE

Article 2 : Solliciter l'application d'une moins-value sur les honoraires des bureaux d'études, au regard du fait que ces travaux découlent d'une insuffisance dans l'accomplissement de leur mission

Article 3 : Charger le Maire de procéder à toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces avenants,

Article 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet des Côtes d'Armor
- Monsieur le comptable public

Pour extrait certifié conforme
Plumieux, le 15 décembre 2025
Le Maire, Sébastien QUINIO



Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Affiché en Mairie le 15 décembre 2025
Transmis en Préfecture le 15 décembre 2025